

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 02288

Numéro SIREN : 497 770 040

Nom ou dénomination : NHG CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2024 sous le numéro de dépôt A2024/006362

**NHG CONSEILS**  
(ci-après dénommée « la Société »)

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE  
AU CAPITAL DE 327 977 EUROS  
SIEGE SOCIAL : LYON (69004)  
17 QUAI JOSEPH GILLET

497 770 040 RCS LYON

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE  
DU 8 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Et le huit décembre,  
A onze heures,

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- \*\*\*\*\*

- Désignation de la société ORIAL DEVELOPPEMENT aux fonctions de Président de la Société, en remplacement de Monsieur Pierre BLANC, démissionnaire.
- Nomination de Monsieur Mathieu MERLE en qualité de Directeur Général de la Société.
- Pouvoirs pour formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Monsieur Pierre BLANC déclare ensuite la discussion ouverte et donne la parole aux associés.

La discussion s'engage.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Pierre BLANC met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Pierre BLANC de ses fonctions de Président, et ce avec effet à compter de ce jour.

L'assemblée générale dispense Monsieur Pierre BLANC de l'exécution d'un quelconque préavis.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Président pour une durée indéterminée :

- La société **ORIAL DEVELOPPEMENT**, société par actions simplifiée au capital de 2 432 900 €, dont le siège social est sis à LYON (69009, 12-15 quai du Commerce, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 480 191 634,

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### TROISIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 15-B 1°) des statuts de la Société, l'assemblée générale décide de nommer Monsieur Mathieu MERLE en qualité de Directeur Général de la Société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

Monsieur Mathieu MERLE exercera ses fonctions de Directeur Général dans les conditions prévues par les statuts de la Société.

Le Directeur Général est notamment investi du pouvoir général de représenter la société et l'engager vis-à-vis des tiers.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*Monsieur Mathieu MERLE déclare accepter les fonctions de Directeur Général qui viennent de lui être confiées.*

### QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président démissionnaire, le nouveau Président et le nouveau Directeur Général.

Certifié conforme par la Présidente

